



Rapport mondial sur la situation des femmes défenseuses des droits humains

Résumé

La Coalition Internationale des femmes défenseuses des droits humains (Coalition Internationale des FDDH) est un réseau d'information et de plaidoyer œuvrant pour la protection et le soutien des femmes défenseuses des droits humains dans le monde. Initiative internationale résultant de la campagne internationale sur les femmes défenseuses des droits humains lancée en 2005, la Coalition internationale des FDDH entend attirer l'attention sur la reconnaissance des femmes défenseuses des droits humains. Pour la Coalition, toutes les personnes plaçant en faveur des droits humains des femmes – quels que soient le genre ou l'orientation sexuelle dont elles se revendiquent – sont en fait des défenseur-e-s des droits humains. En raison de leur genre ou de la nature de leur activité, ces personnes font l'objet d'attaques nécessitant la mise en place de mécanismes sexospécifiques pour les protéger et les soutenir. La Coalition internationale des FDDH compte à la fois des militantes, des hommes défendant les droits des femmes, des défenseur-e-s de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et trans', ainsi que des groupes œuvrant en faveur de la promotion des droits sexuels et humains des femmes.

La situation des femmes défenseuses des droits humains (FDDH) n'a suscité que peu d'attention dans le domaine des droits humains. En réponse à cette situation, la Coalition internationale des FDDH a publié le « *Rapport mondial sur la situation des femmes défenseuses des droits humains* » pour faire avancer la reconnaissance des FDDH, de la violence et des violations de droits auxquelles elles sont confrontées et des contextes qui rendent de telles violations possibles.

Ce résumé comprend la Note de synthèse et le Contexte à l'origine du rapport, et présente la synthèse des principales discussions et préoccupations qui y sont exposées. Il présente également une brève section du premier chapitre, afin de fournir un aperçu des contextes au sein desquels le rapport analyse les différents scénarios de violations subies par les FDDH.

À la différence du rapport complet, qui n'est actuellement disponible qu'en anglais, ce résumé est également accessible en espagnol et en français et peut être consulté en ligne et téléchargé à partir du site web de la Coalition internationale des FDDH : www.defendingwomen-defendingrights.org

Note de synthèse

Le *Rapport mondial sur la situation des femmes défenseuses des droits humains (FDDH)*, ci-après dénommé le *Rapport mondial*, traduit le nombre croissant d'analyses produites par les membres de la Coalition internationale des FDDH depuis 2005. Il témoigne de l'évolution continue de notre formulation des défis rencontrés par les femmes défenseuses des droits humains, de l'origine de ces défis et de la meilleure façon d'y répondre. Les 43 études de cas utilisées illustrent les tendances et expériences propres aux FDDH et fournissent un aperçu en profondeur du paysage dans lequel elles vivent et travaillent.

Le *Rapport mondial* met l'accent sur les différents contextes dans lesquels travaillent les FDDH, reconnaissant que l'environnement social, culturel, économique et politique exerce une influence considérable sur les défis auxquels les FDDH sont confrontées et que celui-ci peut les rendre plus vulnérables. Plus que la somme d'incidents individuels, l'identification du contexte permet de concevoir l'expérience des FDDH comme faisant partie d'une oppression systémique et structurelle des FDDH due à leur genre et/ou à leur travail sur les questions liées au genre. Axer ce rapport sur les tendances contextuelles témoigne des instruments et cadres analytiques utilisés

par les groupes de FDDH pour identifier les causes profondes des risques encourus par les défenseur-e-s et les moyens appropriés pour y répondre.

Le *Rapport mondial* s'appuie sur l'idée que les idéologies patriarcales et hétéronormatives modèlent les contextes divers et souvent interconnectés dans lesquels travaillent les FDDH. Les idéologies patriarcales se présentent comme une construction sociale qui privilégie le pouvoir masculin dans toutes les formes de rapports sociaux. Les idéologies hétéronormatives privilégient l'hétérosexualité et fournissent une définition inflexible des identités de genre, des rôles, de la sexualité et des rapports sexuels dits « normaux ». Les idéologies patriarcales et hétéronormatives ont toutes deux influencé le développement de structures et institutions sociales, de croyances religieuses et culturelles, de normes, lois, politiques et autres formes de discours publics qui ont abouti à perpétuer la discrimination et les inégalités fondées sur le genre.

Le *Rapport mondial* examine les contextes au sein desquels cinq phénomènes majeurs influencent les travaux des FDDH : les fondamentalismes ; la militarisation et les situations de conflit ; la mondialisation ; les crises de la démocratie ou de la gouvernance ; et l'hétéronormativité. Chaque contexte et ses liens avec les discours patriarcaux et hétéronormatifs sous-jacents sont étudiés au moyen d'une analyse sexospécifique et d'études de cas. Cependant, il est également manifeste qu'une division des expériences en fonction de contextes distincts relève de l'arbitraire, en raison des interactions importantes souvent observées entre les différents contextes.

Un examen plus approfondi de chaque contexte a également démontré l'émergence de nouveaux défis, auteur-e-s et formes de violations commises à l'encontre des FDDH. Les *fondamentalismes* – la croissance des forces fondamentalistes – ont non seulement signifié que les FDDH s'opposent désormais à des adversaires qui, aujourd'hui, sont plus forts sur le plan politique et économique, mais qu'elles doivent également faire face dans toutes les régions à une augmentation générale de formes de conservatisme qui s'appuient sur des approches monolithiques et absolues. Les fondamentalismes religieux représentent une menace pour les femmes non seulement dans les pays religieux, mais également dans les États laïques, où les acteurs du fondamentalisme gagnent en pouvoir et en légitimité.

La *militarisation* croissante et l'augmentation des *situations de conflit* dans diverses parties du monde sont également des signes avant-coureurs de la résurgence d'anciens défis et de l'émergence de nouvelles problématiques pour les FDDH. La militarisation des sociétés favorise la croissance de fondamentalismes et la consolidation d'idéologies et pratiques hétéronormatives et patriarcales, parce que leurs effets conjugués renforcent la subordination accrue des femmes et la propagation de manifestations violentes de masculinité. Il s'avère également que le manque de reconnaissance du rôle des FDDH dans la réponse aux situations de conflit les rend plus vulnérables face aux agressions, en particulier là où le risque de violence envers les femmes, et plus spécifiquement le risque de violence sexuelle, est déjà élevé.

Le *Rapport mondial* examine l'impact de la *mondialisation* sur les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les restrictions qu'elle entraîne au niveau des droits civiques et politiques. L'augmentation constante du pouvoir et de l'influence exercés par le secteur privé, renforcée par l'aval des États aux fins de bénéfices économiques, pose un certain nombre de défis aux FDDH. Dans le contexte de la mondialisation, la marginalisation des peuples autochtones et des communautés appauvries est exacerbée lorsqu'elle s'accompagne de l'incapacité des démocraties à amener les acteurs économiques à répondre de leurs actes. Ceci favorise l'émergence de toute une série d'acteurs non étatiques contre lesquels les FDDH doivent lutter et qui agissent souvent en toute impunité.

La section qui traite des *régimes autoritaires et antidémocratiques* illustre les nombreux environnements dans lesquels les FDDH s'efforcent de défendre un certain nombre de droits humains, ainsi que les violations liées au genre perpétrées contre les FDDH, tant par les acteurs étatiques que par les acteurs non étatiques. Les régimes autoritaires renforcent la notion de genre ainsi que d'autres hiérarchies sociales qui peuvent avoir des conséquences spécifiques pour les

FDDH, dont les activités sont susceptibles de contester les inégalités sociales existantes ou de dénoncer les lacunes des régimes politiques et des gouvernements. Les situations d'anarchie généralisée et l'impunité pour les violations commises accentuent souvent l'incapacité des États à s'acquitter de leur obligation de protéger les personnes contre les violations des droits humains et de prévenir de telles violations. Il s'avère que les restrictions à la liberté d'expression et de réunion, qui sont les principaux droits et instruments dont usent tou-te-s les défenseur-e-s des droits humains (DDH), sont utilisées contre les FDDH et censurent les questions de droits humains que celles-ci s'efforcent d'introduire dans le domaine public.

Enfin, étudier à travers le prisme de l'*hétéronormativité* les menaces à l'encontre des défenseur-e-s des droits sexuels et reproductifs et des activistes qui militent au nom des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans' et intersexes (LGBTI) révèle qu'en dépit des nombreux succès rencontrés au niveau international en termes de reconnaissance de l'identité de genre et de droits liés à la sexualité, les FDDH continuent d'être persécutées au niveau local ou national, souvent de manière très violente, pour leur travail sur ces questions ou en raison de leur appartenance à une identité de genre spécifique. Environnements très dangereux, usage de procédures administratives et juridiques pour harceler les défenseur-e-s des droits sexuels et reproductifs et exacerbation par l'État et les médias d'une homophobie prégnante sont autant d'exemples des défis constants posés par les croyances hétéronormatives profondément enracinées auxquels les défenseur-e-s sont susceptibles d'être confronté-e-s au sein de leur communauté.

Le *Rapport mondial* étudie les types particuliers de violations à l'égard des FDDH, notamment la violence basée sur le genre et la violence sexuelle, perpétrées par et renforçant la dévalorisation des femmes et de leurs droits. Cette dévalorisation des FDDH basée sur le genre est très répandue et peut également inciter la répression de la part d'un grand nombre d'acteurs de la communauté, rendant ainsi les FDDH encore plus vulnérables. Bien que les FDDH soient confrontées à des violations similaires à celles subies par les autres DDH, il est essentiel de reconnaître les conséquences sexospécifiques de telles violations. Documenter les cas de violations exercées contre les FDDH est essentiel pour établir d'éventuels schémas et identifier les besoins spécifiques pour défendre les FDDH.

Étant donné que le contexte dans lequel elles travaillent affecte spécifiquement les FDDH, les réponses sexospécifiques et les risques encourus en raison de leurs activités et de leurs identités de genre supposent que les stratégies garantissant leur protection doivent être conçues et mises en œuvre dans ce seul but et de manière appropriée. Le *Rapport mondial* examine les stratégies mises en œuvre pour protéger les FDDH en danger, ainsi que les stratégies développées pour relever les défis d'ordre structurel auxquels elles font face dans leur vie et dans leur travail. Cette double approche est déterminante pour garantir la protection des FDDH sur le long terme et essentielle à l'égalité de genre. Fondièrément, les FDDH elles-mêmes doivent participer au développement et à la mise en œuvre de stratégies de protection pour en garantir la meilleure efficacité possible et reconnaître que les défenseures elles-mêmes sont les plus à même d'évaluer leurs besoins.

Pour conclure, la Coalition internationale des FDDH considère qu'il est impératif d'améliorer la documentation, trop peu développée, et d'effectuer un suivi systématique des cas de FDDH. Ce qui ressort de notre expérience de production du *Rapport mondial* et des observations de la Coalition internationale des FDDH ces six dernières années, c'est que des informations quantitatives et fiables concernant les FDDH et les contextes dans lesquels elles travaillent sont rarement disponibles. Les FDDH ne peuvent rester dans l'anonymat, puisque leur protection, parallèlement à celle de tous les DDH, est inscrite dans la Déclaration sur les DDH¹ et les libertés fondamentales garanties en vertu du droit international relatif aux droits humains.

¹ *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* ; également connue sous le nom de « Déclaration sur les défenseurs des droits humains ». Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 mars 1999. Disponible sur : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/Translation.aspx>.

Contexte à l'origine du rapport mondial

En 2005, un groupe rassemblant des femmes issues d'organisations générales des droits humains, des femmes travaillant sur les droits humains des femmes et des groupes travaillant spécifiquement sur les droits liés à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la sexualité lançait une campagne internationale sur les FDDH.

Cela a coïncidé avec la consultation organisée au Sri Lanka, qui rassemblait les FDDH pour discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les DDH. Des FDDH venues du monde entier et issues de toutes les classes sociales, tranches d'âge, races, sexes, orientations sexuelles et identités de genre ont participé à la Consultation du Sri Lanka, partageant leurs témoignages et leurs expériences.² L'une des premières conclusions en a été que les FDDH sont confrontées au même éventail de risques que tous les DDH lorsqu'elles remettent en question les systèmes d'État répressifs, par exemple, ou qu'elles réclament la liberté d'opinion et d'expression de la part de régimes autoritaires. En outre, parce ce sont des femmes, elles s'exposent souvent ou sont la cible d'une violence basée sur le genre et d'agressions sexospécifiques, pouvant comprendre des menaces à l'encontre de leur famille et des allégations concernant leur comportement et leur « conduite ». Les accusations selon lesquelles les FDDH sont des « mauvaises » femmes, des mères qui négligent leurs enfants et des femmes immorales sont monnaie courante. Les hommes DDH font bien moins souvent l'objet d'accusations comparables. Des accusations de ce genre ont souvent été utilisées pour justifier et inciter la répression violente envers les FDDH.

La Consultation du Sri Lanka a examiné la culture de l'impunité pour les crimes contre les femmes en étudiant l'éventail des lois, politiques et pratiques, écrites et implicites, qui nient l'égalité et les droits des femmes ; les personnes, tant du secteur étatique que non étatique, qui perpétuent ces crimes en connivence ; et l'interdépendance entre les réseaux du silence et de la « honte », qui entérinent la vulnérabilité des femmes activistes confrontées aux violations à l'égard de leurs droits, qui les empêchent de jouir pleinement et à niveau égal de leur citoyenneté. Les participantes ont examiné les facteurs en raison desquels il est difficile pour les FDDH de signaler ou même de mentionner l'existence d'abus et de violence, les conduisant à s'isoler, à se taire et à s'autocensurer, les rendant ainsi encore plus vulnérables aux abus, aux violations, et perpétuant cette culture de l'impunité.

Reconnaissant la nécessité de réponses collectives aux problématiques mises en lumière au Sri Lanka, plusieurs groupes et individus ont formé la Coalition internationale des FDDH. La Coalition internationale des FDDH estime qu'il est essentiel de sensibiliser le public à la situation des FDDH. En effet, ce n'est que si le rôle actif des FDDH dans la protection et la promotion des droits humains est reconnu et réellement compris qu'il sera possible de définir des stratégies appropriées pour garantir la protection à laquelle elles ont droit. Les violations et contraintes auxquelles les FDDH sont exposées dans l'exercice de leurs activités ont souvent été ignorées, méconnues ou n'ont pas été signalées, ce qui rend difficile une évaluation complète de leur situation. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des DDH, M^{me} Margaret Sekaggya, a axé son troisième rapport annuel à l'intention du Conseil des droits de l'Homme en 2010 sur le thème des FDDH, ce qui a représenté une étape importante vers la reconnaissance internationale des défis auxquels elles font face.³ Le rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies, vivement sollicité par les membres de la Coalition internationale des FDDH, présente un certain nombre de recommandations visant à renforcer la protection des FDDH.

² Pour une discussion plus détaillée de la Consultation du Sri Lanka, cf. également : *Re-contextualising Women Human Rights Defenders*. Sunila Abeysekera. Document de travail de l'AWID non publié réalisé pour la Coalition internationale des FDDH (août 2011).

³ Le rapport de la Rapporteuse spéciale a été présenté au Conseil des droits de l'Homme en décembre 2010. Document n°A/HRC/16/44. Disponible sur : http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/16/44

Le *Rapport mondial* de la Coalition internationale des FDDH entend contribuer plus avant à la reconnaissance des FDDH par l'intermédiaire d'une analyse contextuelle de l'environnement dans lequel les FDDH travaillent et des violations auxquelles elles sont confrontées en raison de leur genre et/ou de leur travail sur les droits humains et sexuels des femmes. Cette analyse contextuelle est nécessaire pour dépasser le cadre des expériences individuelles de violations afin de dénoncer l'oppression systémique à l'égard des FDDH et de développer des stratégies efficaces permettant à la fois de garantir leur sécurité personnelle et de répondre aux obstacles structurels qui se posent au travail des FDDH.

En accord avec les principes féministes de la recherche, la méthodologie de ce rapport a privilégié l'analyse par les FDDH de leur propre expérience. Les FDDH elles-mêmes mettent en avant les éléments contextuels qui constituent selon elles les obstacles les plus révélateurs à leur travail. Des études de cas illustrant des tendances contextuelles spécifiques ont été rédigées en collaboration étroite avec les FDDH concernées lorsque c'était possible, en obéissant scrupuleusement à un processus de consentement. L'analyse de ce rapport s'appuie sur ces études de cas, tout comme sur la documentation écrite de la Coalition internationale des FDDH et les discussions menées sur le sujet des FDDH pendant les six années d'existence de la Coalition. Les thèmes évoqués dans ce rapport répondent aux préoccupations de la Coalition internationale des FDDH concernant la manière dont le genre influe sur la capacité à défendre les droits humains et fournissent des pistes de réflexion à ce sujet.

Accroître la visibilité de l'expérience des FDDH représente un aspect essentiel de la lutte en faveur de l'égalité de genre et de la justice sociale. Le *Rapport mondial* y contribue en mettant en lumière les problématiques jusqu'ici trop peu signalées et non identifiées. Pendant la rédaction de ce rapport, les membres de la Coalition internationale des FDDH se sont heurté-e-s à des lacunes dans nos propres approches de documentation de l'expérience des FDDH, ce qui a souligné la nécessité d'approches plus systématiques et collectives afin de garantir qu'une attention ô combien nécessaire soit portée aux cas particuliers des FDDH.

Le *Rapport mondial* doit s'entendre avant tout comme un instrument de plaidoyer et de renforcement des capacités, deux mesures importantes de la protection des FDDH et de la prévention de nouveaux abus. Le *Rapport mondial* contribue à la démarche permanente de documentation de la situation des FDDH, qui permettra un plaidoyer éclairé, allant du niveau local aux niveaux régional et international.

Contenu du rapport mondial

Le Rapport mondial comprend trois grands chapitres, qui reprennent chacun un certain nombre d'études de cas.

Chapitre I : Contextes dans lesquels les FDDH travaillent

Les FDDH ont depuis longtemps reconnu les limites des droits humains et des discours juridiques à saisir de manière appropriée la complexité des expériences des femmes activistes. Si le droit international en matière de droits humains et la jurisprudence produits par les mécanismes de droits humains fournissent des normes définitives quant à la protection des droits individuels, l'identification des violations individuelles de ces droits ne permet pas toujours de reconnaître la manière dont les présupposés patriarcaux et hétéronormatifs imprègnent les discours publics et influencent l'environnement au sens large dans lequel les FDDH vivent et travaillent.

Chapitre II : Violations à l'encontre des FDDH

La publication *Exiger nos droits, exiger la justice : Guide sur les femmes défenseuses des droits humains* présente une typologie pour aider à identifier les divers risques, violations et contraintes

auxquels sont confrontées les FDDH.⁴ Cette typologie a été établie à partir des droits codifiés dans la Déclaration des Nations Unies sur les DDH, comme « point de départ du point de vue juridique » et regroupe les droits par catégorie pour permettre de reconnaître plus facilement l'impact sexospécifique des violations à l'encontre des FDDH. Celle-ci se présente comme suit :

- a) Violence à l'encontre des FDDH basée sur le genre ;
- b) Violations à l'encontre des FDDH dont les conséquences sont spécifiques au genre ;
- c) Violations à l'encontre des FDDH travaillant sur les droits sexuels, reproductifs, et sur d'autres droits.

Chapitre III : Stratégies pour répondre à la situation des FDDH

Le dernier chapitre aborde les stratégies pour traiter les cas individuels de FDDH, ainsi que les stratégies pour répondre au contexte plus large dans lequel elles travaillent. Ce chapitre aborde les principes directeurs généraux d'élaboration de stratégies pour répondre au caractère spécifique de la situation des FDDH et présente diverses stratégies que les organisations contribuant au rapport ont jugées utiles pour remédier à la situation des FDDH.

Chacun des chapitres comporte un certain nombre de cas typiques qui illustrent les tendances examinées dans ce rapport. Les cas examinés représentent un instantané des expériences vécues par les FDDH au niveau mondial et des contextes variés dans lesquels elles travaillent, des violations qu'elles subissent et des stratégies qui ont été utilisées pour les soutenir. Par conséquent, le *Rapport mondial* ne représente pas une évaluation complète de la situation de toutes les FDDH à travers le monde. En dépit des efforts entrepris pour parvenir à un équilibre en termes d'illustration des différents contextes, régions/pays, auteur-e-s, groupes concernés et autres éléments pertinents, les limitations des organisations ayant contribué à l'élaboration de ce rapport, ainsi que l'absence susmentionnée d'une documentation systématique des questions relatives aux FDDH, font que cela n'a pas toujours été possible. L'un des objectifs de ce rapport est donc de contribuer à un processus permanent et à plus grande échelle de collecte et de codification de l'information et des analyses sur les questions qui nous intéressent concernant les FDDH.

Contextes dans lesquels les FDDH travaillent (extrait du chapitre I du *Rapport mondial*)

Qu'entendons-nous par « contexte » et pourquoi celui-ci est-il important ?

L'un des aspects indéniables concernant la situation des FDDH, c'est que les risques et obstacles auxquels elles sont confrontées ne sont pas toujours clairement identifiés ou définis dans les lexiques existants couvrant les droits humains ou dans le discours juridique. Les éléments sexospécifiques complexes des risques, violations et contraintes auxquels les FDDH sont confrontées sont souvent ignorés ou font l'objet d'une reconnaissance erronée, parce qu'ils touchent également à d'autres aspects tels que la classe sociale, la race, l'origine ethnique ou le statut juridique, dans des situations caractérisées par des phénomènes aussi divers que la militarisation, la mondialisation ou le fondamentalisme. Ceci est le résultat cumulatif du manque de définition des priorités et du manque d'attention portée à cette question. Les menaces qui pèsent sur les FDDH sont le plus souvent considérées comme dans l'ordre naturel des choses parce que les présupposés patriarcaux relatifs au rôle et aux responsabilités des femmes, profondément enracinés, sous-tendent la manière dont ces menaces sont perçues et formulées.

Par « contexte », nous entendons les discours et idéologies dominants qui peuvent à la fois justifier les structures, pratiques et restrictions sociales, juridiques, économiques, politiques et coutumières et s'en trouver renforcés. En mettant l'accent sur les contextes, le *Rapport mondial*

⁴ *Exiger nos droits, exiger la justice: Guide sur les femmes défenseuses des droits humains*, 2007, pp 53-56.

formule le cadre général dans lequel le FDDH travaillent et qui influe de façon systémique sur les progrès réalisés en termes de droits humains, ainsi que sur l'expérience des défenseur-e-s. Étudier un contexte signifie donc prendre du recul pour examiner l'ensemble des interactions entre les différents éléments dans un cadre donné, afin d'évaluer l'environnement pour la défense des droits humains en général et pour les femmes en particulier. Il s'agit donc d'une étude qui dépasse le cadre des lois, politiques et institutions pour questionner les idéologies prépondérantes concernant les femmes et le genre, afin de démanteler et de mettre en évidence leurs présupposés patriarcaux ou hétéronormatifs (cf. l'explication ci-dessous). Comprendre comment ces idéologies largement répandues imprègnent la vie publique et privée permet de mieux cerner les défis auxquels les FDDH sont confrontées quotidiennement, dans le cadre de leur vie et dans leur travail en tant que militantes des droits humains. C'est pourquoi ce rapport définit le contexte comme un ensemble qui englobe les structures et les idéologies qui engendrent des violations, des contraintes et des risques.

L'étude du contexte au sens large permet de placer les expériences des FDDH au-delà du seul cadre des violations des droits humains – c'est-à-dire, en examinant également les risques et contraintes qui ne sont pas nécessairement pénalisés par la loi mais qui ont un impact significatif sur la vie et sur le travail des FDDH. En outre, l'étude du contexte au sens large permet aux activistes, à ceux/celles qui documentent les cas de violations et aux autres intervenant-e-s d'identifier et d'analyser les *types* de violations, plutôt que d'examiner des cas individuels sans établir les liens nécessaires entre eux. L'étude du contexte permet une évaluation du risque, dans le but de concevoir des réponses ou mesures préventives plus adaptées et plus stratégiques pour répondre à la situation des FDDH. Une analyse plus large du contexte permet de mieux comprendre la motivation derrière les attaques, ainsi que d'identifier et attribuer les responsabilités à ceux qui commettent ces attaques, qu'ils soient acteurs étatiques ou non étatiques. Enfin, grâce à l'analyse contextuelle du travail des FDDH et de leur traitement, il sera plus facile de comprendre et d'évaluer la relation complémentaire existant entre les lois et politiques d'une part et les comportements et présupposés sociaux au sens large au sujet du rôle des FDDH d'autre part.

Comment le patriarcat et l'hétéronormativité infléchissent-ils les contextes dans lesquels les FDDH exercent leur activité ?

Pour les besoins de ce rapport, le patriarcat peut être compris comme faisant référence à une construction sociale qui privilégie le pouvoir masculin dans toutes les formes de rapports sociaux.⁵ Les limites de l'autonomie des femmes sur leur corps et leur environnement, la division sexuelle du travail et la séparation des sphères publique et privée selon le genre peuvent toutes se comprendre comme diverses manifestations du pouvoir patriarcal. Les principes et pratiques patriarcales visent à préserver le pouvoir masculin et se reflètent ainsi dans le développement de structures et institutions sociales et politiques, dans les discours publics et dans le domaine social et culturel au sens large. Un élément essentiel sur lequel repose ce rapport est la conviction que la création et la persistance des inégalités structurelles perpétuant la subordination des genres trouvent leur source dans le contexte du pouvoir patriarcal.

Dans ce rapport, l'hétéronormativité est comprise comme le privilège accordé à l'hétérosexualité et aux présupposés qui naturalisent et essentialisent le sexe et le genre de manière à donner une définition stricte des identités de genre, des rôles de genre, des orientations sexuelles et des relations sexuelles.⁶ Les présupposés hétéronormatifs, par exemple, privilégient les rapports sexuels à des fins de reproduction et les relations hétérosexuelles, et encouragent la marginalisation d'orientations sexuelles, identités et rôles qui échappent aux normes.

Le patriarcat et l'hétéronormativité sont tous deux des idéologies formatrices de la perception du genre, des relations de genre, de l'identité et des responsabilités. Les FDDH contestent à la fois la manière dont les femmes sont supposées participer à la vie privée et publique, le type de rapports que les femmes et les hommes sont censés avoir et la façon dont les personnes sont censées

⁵ *Exiger nos droits, exiger la justice: Guide sur les femmes défenseuses des droits humains*, p. 27.

⁶ *Exiger nos droits, exiger la justice: Guide sur les femmes défenseuses des droits humains*, p. 28.

exprimer leur genre. C'est pourquoi le patriarcat et l'hétéronormativité sont les idéologies principalement contestées par les FDDH, en raison de ce qu'elles sont et de ce qu'elles font.

Contextes examinés :

Grâce à un processus de collaboration, la Coalition internationale des FDDH a accordé la priorité aux phénomènes suivants parmi ceux qui exercent une influence sur les contextes dans lesquels travaillent les FDDH, tout en notant que plusieurs de ces phénomènes interagissent entre eux :

- a) le fondamentalisme et autres discours ;
- b) le militarisme et les situations de conflit ;
- c) la mondialisation ;
- d) les crises de la démocratie et de la gouvernance ;
- e) l'hétéronormativité.

À propos du *Rapport mondial*

La Coalition internationale des FDDH a publié ce rapport en février 2012 et le présente actuellement dans le cadre de manifestations nationales, régionales et internationales organisées à travers le monde, y compris la Commission de la condition de la femme. Le *Rapport mondial*, avec ses 43 études de cas, représente un travail considérable qui fournit une analyse contextuelle de la situation des FDDH, des violations à leur encontre en raison de leur identité et de leur travail et des stratégies pour répondre aux besoins spécifiques des FDDH en termes de protection. Les études de cas présentées dans ce rapport sont disponibles à l'Annexe I selon un numéro d'ordre séquentiel. En outre, chacun des cas est « catalogué » selon un certain nombre de catégories pour permettre aux lecteurs et lectrices d'utiliser la grille de l'Annexe I afin d'établir des correspondances entre les zones géographiques, contextes, violations et stratégies particulières. Ceci illustre également la multiplicité et la complexité des problématiques ou des « contextes » auxquels les FDDH sont confrontées. Les noms des FDDH mentionnées dans les études de cas ont été modifiés, le cas échéant, afin de protéger leur identité.

Pour plus d'information sur la Coalition internationale des FDDH et pour accéder à ce résumé en anglais, espagnol ou français, rendez-vous sur notre site web :

www.defendingwomen-defendingrights.org

Membres du Groupe de travail de la Coalition internationale des FDDH en charge du Rapport mondial :

Amnesty International (AI); Forum Asie Pacifique sur les Femmes, le Droit et le Développement (APWLD); Forum asiatique pour les droits humains et le développement (FORUM-ASIA); Association pour les droits des femmes et le développement (AWID); Front Line Defenders; Service international pour les droits de l'Homme (SIDH); Isis International ISIS – Women's International Cross Cultural Exchange (ISIS WICCE); Information Monitor (INFORM); Fédération internationale des droits humains (FIDH); Peace Brigades International (PBI); Le Fond d'action urgente pour les droits des femmes (UAF); Femmes sous lois musulmanes (FSLM); and Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

Ce résumé a été traduit par l'Association pour les droits des femmes et le développement (AWID) et est disponible dans les trois langues sur le site de l'AWID : www.awid.org